

son parlement; l'Empereur traitait seul, engageant à son gré la nation. » Il faut donc dénoncer le traité pour la dignité de la Chambre. On dit: mais l'Angleterre usera de représailles! Non; les intérêts anglais sont ménagés; on négociera. L'industrie demande des conditions de concurrence équitables, en face des produits étrangers, cela est juste. Il faut le lui donner, il faut établir la lutte à armes égales.

M. J. Simon déclare que, partisan de la liberté commerciale absolue, il admet cependant les tempéraments. Le Corps législatif qui a le droit de faire les traités de commerce doit pouvoir les maintenir. M. Paulmier prétend que revendiquant le droit de faire les traités, M. J. Simon refuse de s'en servir: M. Johnston répond que ce n'est pas lui qui revendique ce droit. Le sénatus consulte a donné ce droit.

Mais si l'orateur résiste à la dénonciation, c'est parce qu'il y a des motifs de ne pas le dénoncer à bref délai. Ce n'est pas la dénonciation qu'il repousse, c'est le bref délai. Il n'entend pas que les tarifs actuels soient modifiés sans la Chambre et pas même que les tarifs soient indéfiniment conservés.

M. Jules Simon attaque les deux décrets du 10 janvier. Il en regrette le fond; il en regrette surtout la forme qui est une atteinte aux droits de la Chambre.

Il prétend qu'on peut se servir des chiffres de la douane en les contrôlant par les chiffres de la douane anglaise. Il concède donc les différences résultant des mésestimations; mais il pourra se servir utilement des chiffres indiqués. La séance est levée à 6 heures.

Le Gaulois esquisse ainsi la physionomie de la séance de mardi:

Si on voulait se procurer le moindre rassemblement, il faudrait envoyer les sergents de ville, inviter les très rares passants à se grouper autour du Corps législatif.

Les députés sont rares. La tribune des journalistes est à peine remplie.

On va parler du traité de commerce. Les discussions d'affaires sont au répertoire du Corps législatif comme la tragédie au répertoire de l'Odéon.

Elles font le vide dans la salle.

Une séance est réputée intéressante: Quand on doit y prononcer des discours violents.

Quand on annonce un incident bruyant. Quand on prévoit des gros mots. Quand M. Thiers doit prendre la parole.

On pense généralement qu'on s'ennuiera fort aujourd'hui et j'admire en ce qui me concerne, le courage de M. Rochefort, qui vient d'arriver à la séance, comme si on n'allait pas causer de choses pratiques.

Malgré une consigne sévère, M. Bertron, le candidat humain, force l'entrée de la salle des Pas-Perdus et happe au passage l'infortuné Ernest Picard au bras duquel il se cramponne.

M. Bertron veut voir le garde des sceaux. Il a des révélations à faire sur le portefeuille de Troppmann. Il croit pouvoir le sauver!

Eh bien! voulez-vous que je vous dise, M. Bertron, tout candidat humain qu'il est, m'attendrit.

C'est une bonne monomanie que celle qui veut sauver une tête. Combien de gens soi-disant raisonnables n'ont pas de ces accès-là.

Tiens, M. Gambetta n'a pas l'air content. Hier, le ministre de la justice lui a dit: « Il vous faudrait un éclair de patriotisme et de conscience. »

sur la tombe où l'on venait de sceller leur amour unique à tous deux.

Georges lui serra la main, mais ne répondit qu'avec des larmes.

XVIII

Le séjour de Stockholm devint insupportable à M. de Simiane. Sa santé s'épuisait; il tomba dans une sorte de marasme: on dut demander son rappel. Les médecins conseillèrent l'air de France. Il traversa le Gotha-Canal, creusé dans le granit des montagnes, comme l'escalier de Neptune du canal Calédonien, dont les marches liquides soulevaient et portaient des flottes de Victoria à travers les sapins du Glen-Névis. Le bateau de Kiel se fait entendre un jour ou deux à Gothenbourg.

Georges erra dans les environs assez tristement. Le matin du départ, un hasard funèbre l'amena près du cimetière, situé non loin de la ville, au pied d'une montagne, au bord d'une prairie. La porte était ouverte: il entra. Le cimetière de Gothenbourg n'est pas monumental; mais, si j'ose dire, il est intime. On n'y bâtit point aux riches défunts des palais de granit et de marbre, ou des villas de stuc, mais chaque tombe à son arbre et à sa croix.

Si vous aimez la pensée des morts, si déjà l'herbe cache une part de ce qui était vous, s'il vous plaît de retrouver les chers absents,

M. Gambetta trouve le dernier mot vif, et si M. Ollivier était à son banc, il qualifierait durement ce mot, mais le ministre n'est pas là, et il se tait.

En effet, le banc des ministres est vide. Interrompu par M. Chevandier de Valdrôme, M. Gambetta reprend qu'il ne donne à personne le droit de scruter sa conscience et à M. Ollivier moins qu'à personne.

La-dessus applaudissement isolé dans une tribune. Réprimande du président.

Tout le monde a tourné les yeux vers la tribune des journalistes.

Monsieur, ça n'est pas nous! C'est, je crois, dans la tribune des Conseillers d'Etat.

Entre M. Emile Ollivier.

On le met au courant de ce qui se passe au début de la séance.

Il demande la parole.

Gambetta bondit.

Les deux adversaires se toisent.

Aie! Est-ce que la séance deviendrait orangeuse?

M. Gambetta trouve la conscience de M. Emile Ollivier trop mobile pour qu'il lui reconnaisse le droit de juger la sienne!

M. Ollivier proteste avec énergie. Ce sont là des paroles blessantes que M. Gambetta ne devrait pas lui adresser.

Le tumulte grandit. A l'ordre! le président fait de vains efforts pour séparer les deux coqs.

— Votre changement d'opinion a coïncidé avec votre changement de fortune!

Un coup d'ergot.

Il y a des injures telles qu'on les méprise. Un coup d'ergot.

Le tumulte devient indescriptible. La sonnette de M. Schneider a la danse de St-Guy.

M. Emile Ollivier reprend: Je ne crois pas nécessaire de justifier la rectitude indéfectible et glorieuse de ma conduite politique.

M. Gambetta persévère: La moralité publique...

M. Emile Ollivier continue: Depuis le jour où je suis entré dans la vie politique, je n'ai eu qu'un but, la liberté sans la révolution.

Applaudissements. On rappelle à l'ordre M. Gambetta et M. Ferry.

La gauche reste immobile et silencieuse. M. Ollivier reprend.

Le général Cavaignac a refusé son serment pour rester fidèle à ses convictions. M. Ollivier a repoussé comme lui, il repousse encore aujourd'hui la théorie immorale du sous-entendu, des arrières pensées.

En 1861, puis plus récemment, lorsqu'il a été appelé par l'Empereur, il a déclaré au chef de l'Etat que s'il donnait au pays la liberté, il pouvait compter sur le dévouement de M. Ollivier. Ce dévouement, M. Ollivier le lui a donné maintenant entier.

Je cite à peu près les paroles de M. le garde des sceaux, et je laisse de côté les phrases amères de M. Gambetta.

J'ai peu de goût pour ces prises de bec parlementaires, et je résume ainsi mon impression.

M. Ollivier a eu tort de mettre en question la conscience de M. Gambetta.

M. Gambetta a eu tort de prendre les choses au tragique et mettre à son tour en suspicion, la conscience de M. Ollivier.

Tout cela est triste.

Enfin, les spectateurs des tribunes n'auront pas perdu leur journée.

Ils auront eu leur incident.

Pendant que MM. Estancelin, Haentjens, des Rotours et Johnston, parlent du traité de commerce et le tirent à quatre orateurs, on échange dans les couloirs les nouvelles suivantes:

ou du moins de vous croire près d'eux, ils auront pour vous un charme extrême, ces cimetières du Nord, avec leur ciel mélancolique, leurs longues allées de tilleuls et de chênes, leurs bouquets d'ormes et d'érables, leurs aunes tremblants et leurs grands bouleaux, dont les branches acablées caressent les pierres couvertes de mousses et les tombes de gazon fleuri.

Le cimetière de Gothenbourg est grand; on n'y dispute pas, pousse à pousse, la dernière couche des morts; on n'y trouble point leur sommeil sacré; on y épargne à la douleur toutes ces vexations gratuites et mesquines dont elle s'irrite ailleurs; on n'est pas même contraint à suivre l'alignement vulgaire des inhumations officielles: on se groupe par familles. Parfois un couple d'amis s'isole à l'ombre d'un saule au blanc feuillage, uni dans la mort même, malgré la parole du maître: *Sicine separat amara mors!* La mort ne les a pas séparés, et c'est dans le même sommeil qu'ils attendent le même réveil, ensemble!...

« Je serais bien ici, dit Georges en s'arrêtant sous un grand tilleul, et je dormirais du moins dans la terre qui la garde! Mais non, reprit-il, elle ne le veut pas, car elle ne m'a pas encore averti. »

Il cueillit sur une tombe une touffe de bruyère blanche, la cacha dans sa poitrine et sortit. Un aveugle à genoux près de la porte lui tendit une sébile de bois en murmurant: *Denka pa Doden!* « Pensez aux morts! »

Georges lui jeta un rixdale d'argent, et s'éloigna en frissonnant. « Oh! les morts, je ne les oublie pas! » se disait-il.

Le bateau l'emporta, et quand, vers le soir, les côtes de Suède disparurent dans les flots embrasés du couchant, il lui sembla perdre Christine encore une fois.

Georges est maintenant à Paris. Il passe au milieu du monde; insensible à ses joies comme à ses douleurs. Nadège va souvent au bal: c'est la reine des belles nuits; mais Georges se retire d'assez bonne heure: il n'aime pas à voir danser le cotillon.

Plusieurs femmes, de celle que la douleur attire, noble race qui s'épuise! auraient daigné le conseiller en lui versant l'oubli avec l'amour. Georges est avec elle d'une politesse distraite et froide; il a toujours l'air d'écouter quand on lui parle, mais c'est à lui-même qu'il répond tout bas: *Denka pa Doden!* « Pensez aux morts! »

Stockholm, septembre 1856.

M. le duc de Marhier vient d'être nommé député de la Haute-Saône par deux mille voix de majorité. Au premier tour de scrutin, il n'avait obtenu qu'une voix de plus que le candidat officiel, M. de Gourgaud. Niez donc les effets de la pression administrative.

REVUE DE LA PRESSE

La Question Commerciale

GAZETTE DE FRANCE. — La dénonciation des traités de 1860 est la conséquence nécessaire du changement qui vient de s'opérer dans la politique.

Ces traités comptent parmi les actes les plus malheureux du pouvoir arbitraire; le ministre libéral doit rompre avec ce passé. Il ne s'agit pas seulement, il faut le répéter, d'une question purement économique; le débat n'est pas exclusivement entre le libre-échange et la protection. Les traités n'émanent que de l'initiative personnelle du chef de l'Etat; le Corps législatif, M. Des Rotours l'a rappelé, n'a pas été consulté, les traités n'ont pas été soumis à la Chambre des députés comme ils l'ont été par lord Palmerston à la Chambre des communes.

Œuvres du pouvoir personnel, les traités de 1860 doivent disparaître avec lui; le pays, librement consulté, ne reviendra pas, sans aucun doute, à tous les anciens errements administratifs; mais il ne faudrait pas chercher à préjuger sa décision; aussi est-il regrettable que le temps ou toute autre cause ait empêché le nouveau ministère de dénoncer les traités de 1860. Un délai d'une année pesera lourdement sur les industries qui souffrent. Il importe, du moins, que l'enquête se fasse promptement, que la question soit étudiée à fond sans prévention ni parti pris, sous les yeux du pays tout entier. Les réponses données à l'enquête en feront pressentir les résultats politiques; les régions atteintes par les mesures prises en 1860 pourront prévoir le sort qui leur est définitivement réservé; la Chambre ayant enfin sous les yeux toutes les pièces du grand procès qui s'agit depuis dix ans, se préparera à rendre son arrêt et à opérer la transaction équitable qui peut seule mettre fin aux réclamations et concilier les intérêts divergents.

J. BOURGEOIS.

MONITEUR UNIVERSEL. — Les traités de commerce, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le dire, sont un compromis et un moyen de transition. Personne n'imagine qu'ils doivent être perpétuels et devenir la loi constante du commerce international; nous sommes disposés à croire qu'ils disparaîtront dans un temps qui n'est pas très-éloigné; parce qu'ils sont inutiles; mais la question n'est pas là, elle porte entièrement aujourd'hui sur ce point: Faut-il avant le 4 février dénoncer le traité de commerce avec l'Angleterre? Y a-t-il quelque utilité de le faire?

Notons qu'en ne dénonçant pas le traité avec l'Angleterre, on ne se lie après tout que pour une année de plus, c'est-à-dire pour le temps strictement nécessaire à l'enquête parlementaire et au vote de la nouvelle loi des tarifs; notons encore que le traité avec l'Angleterre n'étant qu'un des sept ou huit que nous avons conclus, notre commerce et notre industrie, après que celui-ci aura été dénoncé, n'en resteront pas moins jusqu'en 1877 ou 1878 sous le régime des traités de commerce. Dès lors pourquoi cette précipitation vis-à-vis de l'Angleterre, qui ressemblerait à un mauvais procédé et qui, si réellement les traités sont un mal, ne remédierait à rien?

La marche que nous préférons serait celle-ci: on procéderait à l'enquête parlementaire, on voterait ensuite les tarifs. Si les nouveaux tarifs concordent avec ceux que les conventions internationales sont admises, il n'y aurait même plus lieu de s'inquiéter des traités de commerce qui ne subsisteraient guère que comme une formalité; si au contraire les tarifs législatifs s'éloignent des tarifs conventionnels, ce serait à notre diplomatie d'obtenir la substitution des uns aux autres, et dans le cas où elle n'y réussirait pas, la dénonciation des traités irait de soi. Cette manière de procéder laisse la France entièrement maîtresse de ses tarifs, remet toute décision à cet égard à l'autorité compétente, c'est-à-dire au pouvoir

législatif, et en même temps n'a rien de blessant pour les nations voisines, rien qui compromette les intérêts en cause ni qui s'éloigne de l'équité. Il est assez probable que c'est le parti auquel s'arrêtera le Corps législatif. — Léo JOUBERT.

Travaux. — Quel enseignement, quelle leçon plus éclatante pour tous que le spectacle de cette Chambre, de cette majorité qui est, après tout, la même depuis quinze ans, qui en tout cas était la même à peu près il y a un an, et qui, malgré des sollicitations nombreuses, a attendu à la dernière heure, au dernier moment, pour ordonner l'enquête qui seule pouvait éclairer le pays et permettre, soit de dénoncer, soit de maintenir les traités en parfaite connaissance de cause! C'est le 4 février qu'expirait le délai fatal. Que peut-on faire d'ici-là? Des discours, et rien de plus. Mais l'enquête ne viendra qu'après, et, soit qu'elle démontre qu'il faut élever les droits, soit qu'elle prouve qu'on pourrait les abaisser encore, il sera trop tard. On dit, il est vrai, c'est l'argument de M. Haentjens, que l'article 21 du traité prévoit les remaniements de gré à gré. Sans doute, mais n'est-il pas été plus sage d'être en mesure, avant le 4 février, d'indiquer à l'Angleterre sur quels points devaient porter les modifications et de pressentir ses intentions? Mais on a agi pour les traités de commerce comme pour la ville de Paris.

La prévoyance du gouvernement personnel a été la même dans les deux cas: c'est huit jours avant le 1^{er} janvier qu'on a songé à aviser définitivement la situation des usiniers de la banlieue et des commerçants de Bercy; c'est quinze jours avant le 4 février que le gouvernement consent enfin à une enquête qui ne peut plus avoir d'effet que dans deux ans. Telle est la situation faite aux intérêts les plus considérables par le régime que la France a longtemps subi: protectionnistes et libre-échangistes ne doivent-ils pas sunir pour en rendre le retour à jamais impossible?

Au surplus, hier, tous les orateurs, M. Estancelin, M. Haentjens, M. Johnston, M. Des Rotours, ont été d'accord pour regretter la manière dont les traités de commerce avaient été conclus, et tous ont également blâmé, au applaudissement de l'assemblée, les décrets dictatoriaux du 10 janvier dernier. — A. GAULLIER.

JOURNAL DE PARIS. — Ainsi, malgré la divergence des vues et des théories, tout le monde a été d'accord dans la séance d'hier sur la nécessité d'une réforme dans notre politique commerciale. Ce sera, nous l'espérons, l'un des premiers titres d'honneur du cabinet parlementaire du 2 janvier, que de mener à bien cette importante réforme et de corriger d'abord en cette matière les effets pernicieux du gouvernement personnel.

Nous avons publié hier la lettre de M. Vermorel à Monsieur Rochefort. Nous trouvons dans la *Marseillaise* la réponse de M. Rochefort à Monsieur Vermorel.

Il faut bien nous occuper de ces tristes débats, puisqu'ils touchent à des hommes auxquels les circonstances ont donné un rôle politique; mais nous croyons assez faire en mettant les pièces, sans commentaire, sous les yeux de nos lecteurs.

A. M. VERMOREL.

Monsieur,

En répondant au garde des sceaux que vous passiez pour avoir certaines attaches de police, je n'ai fait que répéter ce que vous avez mis vingt fois sur le tapis dans les réunions publiques.

« On m'a accusé d'être le mouchard de M. Rouher » vous êtes-vous écrit devant moi à plusieurs reprises; ce qui prouve incontestablement que vous passez, pour républicain exalté, pour avoir eu des rapports avec le gouvernement qui est pour nous la police; car entre M. Rouher et M. Piétri, un homme aussi radical que vous l'êtes, ne peut établir aucune différence.

Si, en effet, vous n'êtes pas suspect au parti, pourquoi les principaux rédacteurs de la *Réforme* l'ont-ils quitté dès que vous y êtes entré?

Vous avez été obligé d'avouer vos accointances ministérielles, le jugement est donc rendu depuis longtemps par l'opinion publique à votre égard. Vous pouvez néanmoins former à votre aise un jury d'honneur. Je souhaite même qu'il vous acquitte.

Quant à moi, j'ai assisté à tous les efforts que vous ne cessez de faire pour jeter le trouble et la division dans le parti. Et tant que vous écrivez des articles à ce point odieux, que le ministre de la justice les prend à témoin du haut de la tribune, comme preuve de la culpabilité du député qu'il veut faire condamner, j'usurai du droit qui m'appartient de demander d'où ils sortent et d'en qualifier publiquement l'auteur qui, après s'être associé autrefois avec M. Rouher et M. de la Valette, s'associe aujourd'hui avec M. Emile Ollivier. HENRI ROCHEFORT.

Exécution de Troppmann.

Hier matin, à sept heures, a eu lieu l'exécution de l'assassin de la famille Kinck. Nous n'avons pas à revenir sur la personnalité de ce grand criminel, sur les appréciations dont il a été l'objet, sur la machiavélique conception et l'horrible perpétration de ses crimes.

Le jeudi 13 janvier, la cour de cassation après un long délibéré, repoussant les quatre moyens présentés et soutenus par M. Bozérien, rejetait le pourvoi.

Le surlendemain, l'arrêt de la cour souveraine était transmis au ministère de la justice.

Troppmann, dès son entrée à la Roquette, avait été placé dans la cellule occupée précédemment par Pierre Mombé, le dernier condamné à la peine capitale.

Dans ses longs entretiens, soit avec les ecclésiastiques, soit avec les gardiens qui le surveillaient, il en revenait toujours à pré-

tendre qu'il avait des complices; que l'on trouverait sur ceux-ci des indications précises dans le portefeuille qu'on aurait certainement découvert, affirmant-il si on s'était donné la peine de chercher.

Et, dans ses moments d'expansion, il disait: « Ce n'est pas de la faute à M. Lachaud si on a refusé de chercher les complices; il m'a très-bien défendu, et, sur beaucoup de points, il a bien dit la vérité. »

J'ai parfaitement retenu différents passages du Mémoire intitulé: *Etude médico-légale sur Troppmann*, par je ne sais quel médecin, je ne me rappelle pas son nom...

M. Lachaud a lu ces passages au tribunal.

Il s'agit de la main raisonnée qui pousse au crime l'homme énergique qui a une idée fixe qui le poursuit sans cesse. Cet homme s'attache à vaincre tous les obstacles pour arriver à son but.

Si je me rends compte des impressions que j'éprouvais avant la fatale affaire, je dois m'avouer à moi-même que j'avais le désir de faire fortune.

Dominé par mes complices, je les ai aidés dans les crimes, je les ai assistés... je n'ai tué personne...

Suis-je donc un fou?

Alors, si je suis fou, pourquoi m'a-t-on condamné à mort? Ah! les médecins! les médecins! ce sont des jongleurs; ils ne connaissent pas leur affaire... Parlez-moi de M. Roussin, le chimiste! en voilà un qui est fort!

Troppmann, dans ses entretiens avec M. l'abbé Besner, curé de Cernay, son pays natal, s'est montré très sensible au souvenir de sa mère; il a versé d'abondantes larmes.

Hier, à six heures du soir, parvenait au parquet de M. le procureur général l'ordre de faire exécuter l'arrêt.

Un journal a prétendu, et d'autres l'ont répété, que le greffier de la cour de cassation avait signifié à Troppmann le rejet de son pourvoi et lui avait fait signer ses recours en grâce.

Les choses ne se sont pas passées ainsi. Troppmann, le lendemain de sa condamnation, avait signé en même temps et son pourvoi et sa supplication à l'empereur.

Et ce n'est que ce matin, une demi-heure avant sa mort, qu'il a appris que l'un était rejeté et que l'autre n'avait pas été accueilli favorablement.

Depuis vendredi dernier, chaque nuit, une foule considérable encombrait la place de la Roquette et ses abords.

A minuit, deux cents hommes d'infanterie de la garde de Paris, sous les ordres du lieutenant-colonel, et un escadron de cavalerie du même corps, vinrent se masser sur cette place.

Une heure après arriva le fourgon apportant la sinistre machine, que des ouvriers commencèrent à dresser à la lueur des torches.

A quatre heures tout était prêt. La foule des curieux augmentait à chaque instant.

La garde de Paris, renforcée par un détachement de la gendarmerie de la Seine et par de nombreux sergents de ville, sous les ordres de MM. Lombard, Gaucher et Blancke, officiers de paix, entourèrent l'échafaud d'un vaste cercle, derrière lequel la foule se groupa.

A six heures, l'exécuteur vint hisser le couperet et s'assurer qu'il joue bien dans ses rainures.

A 6 heures 1/2, MM. Laroche-d'Orisy, directeur de la prison, Lambquin, commissaire de police, Claude, chef de la sûreté, l'abbé Croze et quelques autres personnes, munies d'autorisations particulières, ont pénétré dans la cellule du condamné.

Troppmann ne dormait pas.

« Ah! » soupira-t-il.

M. Claude s'approcha et lui dit: « Votre dernière heure est venue. »

— Ah! ah! si! si! encore.

— Avez-vous quelque chose à me dire, demanda M. Claude.

— Non, rien; je persiste dans tout ce que j'ai dit, je n'ai pas frappé.

— Persistez-vous à dire que vous avez des complices?

— Oui, répondit-il fermement.

Il s'est levé, et, soutenu par l'abbé Croze, il est entré dans une salle voisine, où, pendant quelques instants, il s'est entretenu avec l'ecclésiastique, qui l'a conduit aussitôt à la chapelle où ils sont restés cinq minutes.

Ce qui s'est passé entre eux est le secret de la confession.

Amené dans la salle spéciale, Troppmann a subi la fatale toilette.

De sa cellule jusqu'à cette salle, il a marché d'un pas assuré et tenant la tête haute.

Pendant la toilette, l'aumônier lisait à mi-voix la prière des agonisants.

Une capote grise est jetée sur les épaules du condamné.

M. Claude le questionne encore.

— Je persiste, dit Troppmann. A sept heures moins cinq minutes, soutenu par le prêtre et par le bourreau, il est conduit à l'échafaud vers lequel il se dirige d'un pas assuré.

Son attitude est résignée.

Au pied de l'instrument du supplice, il embrasse l'aumônier.

— Je demande pardon à Dieu, dit-il.

Parvenu à la troisième marche, il dit d'une voix accentuée: « Dites à M. Claude que je persiste. »

Une seconde après, sa tête tombait.

(Union).